REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'APCHAT

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2015

Nombre de conseillers :

en exercice : **11**

présents .... : 10

votants 11
(dont 1 procuration)

Date de la convocation :
18/09/2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq septembre à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Frédéric GESEGNET, Christian LASSAIGNE, Olivier LEVET, Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE,

Absente : Mme Lauriane LAUGIER (excusée - a donné procuration à Françoise PELISSIER),

Secrétaire de séance : Eric CHABRILLAT

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 03/07/2015.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(11 votants : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP)

Le maire rappelle que l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les établissements recevant du public (ERP) ou les installations ouvertes au public (IOP) ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).
Un diagnostic d'accessibilité a été réalisé pour les ERP et IOP de la commune d'APCHAT.
La durée d'exécution des travaux étant fixée à trois ans, le Maire présente l'estimation financière prévisionnelle allouée à l'ensemble des travaux concernant les bâtiments ou installations ouverts au public sur 3 années.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide :

- De valider l'agenda d'accessibilité programmée ;
- D'autoriser le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès des services de l'Etat.

(11 votants : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2016 - TRAVAUX PAB PERPEZAT

Après avoir décidé des travaux à réaliser et notamment les travaux de Plan d'Aménagement du Bourg de PERPEZAT, le Conseil Municipal approuve le dossier « **PAB PERPEZAT** » pour un montant de 123 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

◆ **DEPENSES** : **123 000 € HTHT**

Dont	- Travaux	111 210,00 €
	- Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus	11 121,00 €
	- Frais de duplication de dossiers	669,00 €

◆ **<u>RECETTES</u> :** **123 000 € HTHT**

Dont	- FIC 2015 (Conseil Général 63 – 37 % du HT) ...	45 510.00 €
	- DETR 2015 (Etat – 30 % du HT)	36 900,00 €
	- Réserve parlementaire 2016	15 000,00 €
	- Financement propre	25 590,00 €

Le Conseil Municipal charge le Maire :

- de signer tous documents pour la bonne réalisation des projets,
- de solliciter la subvention de la réserve parlementaire 2016 auprès de Madame la Députée Danielle AUROI,
- d'inscrire aux prochains budgets les sommes correspondantes.

(<u>11 votants</u> : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

<u>OBJET</u> : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC ARDES COMMUNAUTE POUR UN SPECTACLE DE LA SAISON CULTURELLE 2015/2016

Le Maire rappelle qu'Ardes Communauté et ses communes membres s'engagent dans une politique volontariste de développement culturel se traduisant notamment par la mise en œuvre d'une saison culturelle décentralisée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la saison culturelle 2015/2016 d'Ardes Communauté, que le spectacle suivant : « Adrenaline » par la compagnie La Lune Rouge et la compagnie l'Auvergne Imaginée, est prévu à la salle polyvalente d'Apchat le samedi 30 avril 2016.

Cette convention passée entre Ardes Communauté et la commune d'Apchat vise à définir les modalités d'accueil, financières et de communication incombant à chaque partie.

Pour ce spectacle, la commune d'Apchat devra prendre en charge 30 % du coût d'accueil du spectacle et Ardes Communauté 70 %, soit un coût de 678 € pour la commune d'Apchat et 1 582 € pour Ardes Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour accueillir ce spectacle et autorise le Maire à signer la convention avec le Président d'Ardes Communauté

(<u>11 votants</u> : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

<u>OBJET</u> : TARIFS SALLE POLYVALENTE AU 1ER JANVIER 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les tarifs de la salle polyvalente.

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du **1er janvier 2016**, sauf pour les associations qui bénéficient de la gratuité de la salle, la nouvelle décision s'applique immédiatement :

➪ Location de la salle à une association dont le siège social est basé sur Apchat ..... Gratuit

Il a été décidé que les associations qui ont leur siège social basé sur Apchat auront dorénavant la gratuité de la salle toute l'année sous condition qu'elles effectuent le ménage entièrement de la salle lors des manifestations qu'elles organisent. Si ce point n'est pas respecter, la caution « ménage » ne sera pas restituée.

➪ Location de la salle à un particulier de la commune ..... 120 €

➪ Location de la salle à un particulier ou une association hors de la commune ..... 200 €

➪ Location de la vaisselle ..... 50 €

➪ Montant de la caution « salle » ..... 400 €

➪ Montant de la caution « ménage + abords extérieurs » ..... 150 €

(<u>11 votants</u> : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : DEMANDE ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZK 42- LE RONZIER

M. Sébastien BOYER, habitant le bourg d'Apchat, a fait une demande à la commune pour acheter une partie de la parcelle ZK 42 au lieu-dit Le Ronzier (à côté de la station d'épuration) afin de pouvoir construire un hangar pour entreposer son matériel professionnel.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont d'accord sur le principe de lui vendre une partie de cette parcelle.
Il faut que des membres du conseil se rendent sur place avec M. BOYER afin de voir avec lui l'emprise dont il a besoin et de discuter de son projet avant de lancer la procédure de vente.

(11 votants : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

⇨ Peinture des volets de l'ancienne cure d'Apchat : après avoir reçu un nouveau devis de l'entreprise Thomas Rénov'Habitat, le conseil municipal décide de refaire tous les volets en peinture (Montant des travaux : 2 516,50 € HT). (*(11 votants : 10 POUR – 1 CONTRE – 0 ABSTENTION)*

⇨ Renforcement du portail de la mairie : le conseil municipal accepte le devis de M. Bourdiol pour un montant de 240 € HT. *(11 votants : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)*

⇨ Elagage des cyprès vers le hangar communal : le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise La Couze pour un montant de 568 € HT. *(11 votants : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)*

⇨ Le conseil municipal fixe la date de l'inauguration des travaux de la salle polyvalente au samedi 24 octobre 2015 à 14h30.

⇨ A titre exceptionnel, le conseil municipal accepte de louer gratuitement la salle polyvalente à la Caisse Locale du Crédit Agricole d'Ardes pour sa réunion du vendredi 30 octobre 2015 au matin. *(11 votants : 11 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)*

QUESTIONS DIVERSES

⇨ Françoise PELISSIER souhaite que la commission des travaux se rende à Zanières pour constater les problèmes sur le réseau des eaux usées. La commission se déplacera sur les lieux le mardi 29 septembre 2015 à 11h.

⇨ Raymond SIBILLE rappelle qu'il serait nécessaire des faire des travaux sur le mur du préau de l'ancienne école de Florat car il est en train de se dégrader (à l'arrière sur environ 1,50 m de haut). Le locataire actuel ayant fait les travaux pour l'écoulement de l'eau provenant du puits de la cave (trop plein), normalement il n'y a plus d'infiltration. Demander des devis de maçonnerie.

⇨ Voir Gilbert MOMPLOT pour les travaux des fossés à Florat.

⇨ Perpezat : M. Giovanni DE TOFFOLI demande à la mairie de mettre une grille à l'entrée du porche pour éviter, lors des pluies, que l'eau s'engouffre dans la cour communale ainsi que dans sa cave. Il propose de faire lui-même les travaux pour avancer (la commune aurait à sa charge les fournitures). Le conseil souhaite attendre les travaux du PAB prévus normalement en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h40.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Eric CHABRILLAT

Les Conseillers,

Christian BAFOIL	*Cédric BOYER*	*Frédéric GESEGNET*
Christian LASSAIGNE	*Olivier LEVET*	*Maryse MARIONON*
Françoise PELISSIER	*Raymond SIBILLE*	

MAIRIE d'APCHAT 63 (Puy-de-Dôme)